



Communiqué de presse

NON à une nouvelle hausse de TVA le 29 novembre 2026

Paudex, le 14 octobre 2026 – La 13^e rente AVS sera versée en décembre 2026, quel que soit le résultat de la votation du 29 novembre. Alors que les ménages et les entreprises subissent déjà une pression croissante, une nouvelle hausse de 0,4 point de TVA ne constitue pas une réponse durable aux défis de l'AVS. Les opposants appellent à refuser cette augmentation et à privilégier une réforme globale, avec un changement de paradigme plutôt qu'une succession de hausses.

La 13^e rente est acquise, son financement intégral doit être inclus dans une réflexion d'ensemble de stabilisation de l'AVS.

Afin de respecter le choix populaire, la 13^e rente AVS sera versée dès décembre 2026. La votation du 29 novembre remet en question uniquement le financement partiel choisi, à savoir une augmentation de 0,4 point de TVA dès 2028.

Cette hausse ne suffira pas à assurer l'équilibre financier de l'AVS. Le coût de la 13^e rente atteindra 4,2 milliards de francs en 2026 et devrait dépasser 5 milliards à l'horizon 2040. D'autres mesures de financement seront nécessaires en particulier vu les autres projets en cours de discussion entourant le premier pilier (rente de survivants, déplaçonnement des rentes de couples et stabilisation générale de l'AVS). Pour le conseiller national Cyril Aellen, cette succession de hausses ponctuelles n'est pas une solution. « *Nous ne voulons pas d'une politique du salami, avec une hausse de TVA aujourd'hui et une autre demain. Il faut d'abord connaître la facture globale, puis décider comment financer l'AVS de manière équilibrée.* »

Le pouvoir d'achat des ménages ne peut pas être sollicité indéfiniment

Primes d'assurance-maladie, logement, énergie ou dépenses courantes, les ménages font déjà face à des charges importantes. Une hausse de TVA viendrait encore réduire leur revenu disponible. Pour le conseiller national Nicolas Kolly, cette pression doit inquiéter. « *Chaque hausse paraît limitée lorsqu'on la considère isolément. Mais pour les familles, c'est l'addition de toutes ces augmentations qui compte. On ne peut pas continuellement demander aux ménages de payer davantage.* »

Les PME aussi sont sous pression

Les entreprises subissent elles aussi une accumulation de charges, notamment sur les coûts du travail. Dans le canton de Vaud, les cotisations destinées aux PC Familles ont augmenté, tandis que de nouvelles prestations et de nouveaux congés sont discutés au niveau fédéral. Ces charges réduisent les marges de manœuvre des PME, notamment leur capacité à investir et à augmenter les salaires.

Jacqueline Montandon-la-longe Moser, cheffe d'entreprise active dans les services liés au café, constate déjà une prudence accrue de ses clients dans leurs investissements, y compris pour des

équipements destinés à leurs collaborateurs. *« Nos entreprises sont sous pression. Nous aimerions pouvoir mieux compenser la hausse du coût de la vie pour nos employés, mais nos possibilités ne sont pas illimitées. On ne peut pas multiplier les nouvelles charges sans fixer de priorités. »*

Un changement de paradigme plutôt qu'une succession de hausses

Refuser cette hausse de TVA ne signifie pas refuser le financement de la 13^e rente. Il s'agit de demander une solution durable, adaptée aux évolutions démographiques et tenant compte de l'ensemble des défis du premier pilier.

Brenda Duruz-McEvoy plaide pour une combinaison de plusieurs instruments de financement, plutôt que pour le recours exclusif à la TVA. Le modèle développé par le Centre Patronal illustre cette approche en associant notamment cotisations salariales, TVA et durée de cotisation. Un allongement raisonnable de cette dernière permettrait de contribuer à l'équilibre de l'AVS sans retarder la retraite de ceux qui ont commencé très jeunes à travailler. En portant la durée de cotisation à 45 ans et en reconnaissant les années de jeunesse, une personne entrée sur le marché du travail à 18 ans pourrait bénéficier d'une rente complète dès 63 ans, contre 65 ans aujourd'hui. À l'inverse, un assuré ayant poursuivi des études ou ayant interrompu sa carrière pour s'occuper de sa famille continuerait à bénéficier du régime pour personnes sans activité lucrative, ce qui le conduirait à une rente complète dès 66 ans. Toutes les données nécessaires à l'introduction de ce système sont déjà disponibles. Brenda Duruz-McEvoy indique d'ailleurs : *« Prendre en compte la durée de cotisation est une manière de consolider le premier pilier tout en reconnaissant les différents parcours professionnels et la couverture universelle de l'AVS. »*

Contact médias

Cyril Aellen, conseiller national – PLR (GE)

Courriel : cyril.aellen@parl.ch | **Tél :** +41 79 241 76 86

Nicolas Kolly, conseiller national – UDC (FR)

Courriel : nicolas.kolly@parl.ch | **Tél :** +41 76 575 90 68

Jacqueline Montandon-la-longe Moser – Presto Café Services SA

Courriel : jacqueline.montandon@prestocafe.ch | **Tél :** +41 79 711 89 84

Brenda Duruz-McEvoy, directrice institutions sociales – Centre Patronal

Courriel : bduruz@centrepatronal.ch | **Tél :** +41 79 909 49 32